COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Tour(s)plus

LE GUIDE DES DÉCHÈTERIES

www.agglo-tours.fr

Déchèterie ou déchetterie ?

Considérant que le suffixe utilisé est ***–erie****, et qu'il n'existe pas de suffixe* ***–terie****, l'Académie Française a choisi* ***la forme la plus simple et la plus conforme à l'esprit de la langue*** *en orthographiant* ***déchèterie.***

À QUOI SERT UNE DÉCHÈTERIE ?

→ Valoriser et recycler

Grâce à votre tri, de nombreux déchets (ferrailles, bois, déchets verts, cartons, gravats, pneumatiques, ...) seront **recyclés ou valorisés.**

→ Protéger l'environnement

La déchèterie permet de **récupérer de multiples déchets dangereux pour l'environnement et la santé** (peintures, huiles, toxiques, ...).
Ils seront **neutralisés et traités dans des installations spécialisées.**

→ Maîtriser les coûts

En orientant chaque type de déchet **vers la filière la plus adaptée,** et **en valorisant** la plupart d'entre eux, nous maîtrisons mieux les coûts.

COMMENT BIEN PRÉPARER VOTRE VISITE ?

Pour gagner du temps et du confort, chargez votre véhicule **en séparant bien les types de déchets,** cela simplifiera vos dépôts dans les différentes bennes.
Les produits toxiques vous seront demandés à l'entrée du site.
Pensez à vous présenter dans les déchèteries au minimum 10 minutes avant l'heure de fermeture afin d'avoir le temps de déposer vos déchets en toute tranquilité.

Déchèterie La Grange David - La Riche

CONDITIONS D'ACCÈS

Les déchèteries sont **accessibles gratuitement aux habitants de la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus** disposant **d'une carte individuelle d'accès.**

Pour obtenir cette carte :
- procurez-vous l'imprimé de demande de carte d'accès **en déchèterie** ou sur **www.agglo-tours.fr** en accédant à la rubrique "Accès direct".
- renseignez-le et renvoyez-le à Tour(s)plus accompagné **d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture d'électricité, etc...).
- votre carte vous sera adressée **sous 15 jours à 3 semaines.**

La carte doit être présentée spontanément **à l'agent d'accueil à l'entrée de la déchèterie,** afin qu'il enregistre le passage à l'aide d'une console de lecture portable.

VÉHICULES ACCEPTÉS

Seuls **les véhicules légers d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 t. avec ou sans remorque** sont acceptés dans les déchèteries.

Pour des raisons de sécurité et d'encombrement, les fourgons de plus de 12 m³ et les camions plateau ne sont pas acceptés.

CONDITIONS DE DÉPÔT

Les déchets acceptés dans les déchèteries sont **d'origine ménagère ou assimilée. Le poids unitaire des déchets** ne doit pas dépasser **55 kg,** et leur longueur **2,5 mètres.**

POIDS UNITAIRE MAX 55 KG

LONGUEUR MAX 2,5 M

LES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

DÉCHETS DANGEREUX

Il s'agit des déchets présentant **un risque pour l'environnement,** principalement certains **produits d'entretien, de jardinage ou de bricolage :** acides, bases, produits d'entretien et détergents, colles et adhésifs, solvants divers, peintures et pots de peinture, vernis, produits phytosanitaires, décapants, produits de traitement du bois, huiles végétales.

PILES

→ Les Piles et les accumulateurs

Il s'agit de tous les types de **piles et accumulateurs,** rechargeables ou non : **piles bâtons** (salines, alcalines, lithium), **piles boutons** (zinc air, zinc argent, lithium, alcalines), **accumulateurs** (nickel-cadmium, nickel-métal, lithium-ion).

Collecte en partenariat avec :

Corepile

Éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

ACTIVITÉS DE SOINS

→ Les Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

Il s'agit des déchets à risque **des activités de soins effectuées par les particuliers,** notamment les personnes en auto-soins : seringues, lancettes ou stylos autopiqueurs... Ces déchets doivent être apportés **dans un emballage de protection normalisé et hermétique fourni en pharmacie.**

RADIOGRAPHIES

→ Les radiographies médicales, sans enveloppe ni papiers.

LAMPES

→ Sources lumineuses

Les lampes basse consommation, les tubes néons et les leds.

ATTENTION : Les ampoules à filament et les ampoules halogènes sont à éliminer **avec les ordures ménagères !**

Collecte en partenariat avec :

récylum

Éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

MÉDICAMENTS

→ Les médicaments

THERMOMÈTRES

→ Les thermomètres

ATTENTION :
Les dépôts de Déchets Dangereux des Ménages sont limités aux petits conditionnements inférieurs à 5 litres.

BOUTEILLES

→ Les bouteilles de gaz

De toutes tailles et **entièrements vides.**

AMIANTE

→ Les déchets d'amiante-ciment

Il s'agit de certains déchets **contaminés par de l'amiante** : toitures, gaines, ardoises, etc...

LES HUILES MOTEURS, LES BATTERIES AUTOMOBILES, LES PNEUMATIQUES

HUILES DE VIDANGE MOTEURS

BATTERIES

PNEUS

Il s'agit **des huiles minérales de vidange et des batteries,** ainsi que **des pneumatiques sans leur jante, provenant des véhicules légers des particuliers.**

ATTENTION

Les pneus poids lourds et agricoles ne sont pas acceptés.

Déchèterie du Bois de Plante - Saint-Pierre-des-Corps

LES DÉCHETS DE BOIS

BOIS

Il s'agit des déchets de bois issus **du mobilier,** et **des éléments de construction des habitations.** Les déchets devront être **débarrassés des gros éléments non constitués de bois** (ex : vitrage, serrure, charnières, crémone, gond, pentures, etc...).

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

VÉGÉTAUX

Il s'agit des déchets végétaux issus des propriétés des ménages, principalement **les feuilles, les gazons, ainsi que les branchages d'élagages et tailles** d'un diamètre inférieur à 15 centimètres.

PLUS D'INFOS...

L'apport journalier est limité à 3 m³ pour les végétaux.

Les déchets de bois ou végétaux ne doivent pas provenir des zones contaminées par les termites qui sont définies par un arrêté préfectoral, et qui font l'objet d'un traitement sur place.

LES DÉCHETS MÉTALLIQUES

DÉCHETS MÉTALLIQUES

Il s'agit des déchets métalliques provenant des ménages. **Les déchets doivent être débarrassés,** dans la mesure du possible, **des éléments non métalliques.**

LE SAVIEZ-VOUS ?

Environ 1000 tonnes de déchets métalliques sont valorisées par an.

LES CARTONS

CARTONS

Il s'agit des déchets de carton **mis à plat,** et **vidés de tous autres déchets parasites.**

LES TEXTILES

TEXTILES

Il s'agit de tous types de **textiles, linges de maison, chaussures et maroquinerie.**

LES CARTOUCHES D'ENCRE

CARTOUCHES D'ENCRE

Il s'agit de tous types de **cartouches d'encre et de toners.**

LES GRAVATS

GRAVATS

Il s'agit des déchets **inertes et non pulvérulents** provenant principalement **des éléments de construction des habitations** (terre, cailloux, tuiles, parpaings, briques, pierres, carrelage,...), ainsi que **les déblais de terre.** L'apport journalier est **limité à 1 m³ pour les gravats.**

NOTRE CONSEIL...

Pour faciliter le déchargement, utilisez des sacs à gravats ou des seaux.

Déchèterie Les Douets - Tours Nord

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES*

DÉCHETS ÉLECTRIQUES

Il s'agit **des équipements ménagers qui fonctionnent avec du courant électrique.** Il vous sera demandé de **les séparer** sur place en **4 catégories :**

Collecte en partenariat avec :

Eco-systèmes

Éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

Gros électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs

Gros électroménager hors froid : lave-linge, fours, gazinières, hottes, sèche-linge, convecteurs, chauffe-eau

Écrans : écrans de téléviseurs, moniteurs, ordinateurs portables, écrans, minitels

Petits appareils en mélange : petit électroménager, informatique, audio/vidéo, téléphonie, outillage, jouets/loisirs

* Vous avez la possibilité d'avoir le Guide détaillé du recyclage des déchets électriques en déchèterie. N'hésitez pas à le demander aux agents d'accueil.

PLUS D'INFOS...

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, ATTENTION à ne rien laisser à l'intérieur des équipements !

LES EMBALLAGES MÉNAGERS VIDES

EMBALLAGES MÉNAGERS VIDES

Il s'agit **des bouteilles et flaconnages en plastique, des boîtes, aérosols, bidons et cannettes métalliques, des boîtes et suremballages en carton, des briques alimentaires.**

Collecte en partenariat avec :

ECO EMBALLAGES

Éco-organisme agréé par les pouvoirs publics.

LES PAPIERS

PAPIERS

Il s'agit des déchets de papier **non souillés,** principalement **les journaux, les magazines et les prospectus publicitaires.**

LES EMBALLAGES EN VERRE VIDES

VERRE

Il s'agit **des bouteilles, flacons et pots en verre.**

ATTENTION

Les pots en terre cuite, les miroirs, les vitres et la vaisselle cassée ne doivent pas être mélangés avec le verre !

Déchèterie La Haute Limougère - Fondettes

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS ?

Le recyclage des déchets permet de **fabriquer de nouveaux produits en économisant les matières premières,** ainsi qu'**une partie de l'énergie.**

L'aluminium est **broyé et fondu en lingots** qui serviront à produire de nouveaux produits utilisés quotidiennement : **radiateurs automobiles, cadres de fenêtres, semelles de fer à repasser...**

L'acier est **fondu et transformé en barres, tôles ou fil,** ce qui permet de réaliser **des feuilles d'acier** qui servent à fabriquer des objets de la vie courante : **boîtes de conserve, structures pour la construction, machines à laver, chariots...**

Les papiers et cartons sont **recyclés** et permettent de **fabriquer de nouvelles feuilles de papier ou de carton.**

Les gravats sont utilisés, entre autres, **pour renforcer les structures routières.**

Les végétaux sont **transformés en compost** qui pourra être utilisé par les services techniques des mairies.

Le bois est transformé en copeaux pour la fabrication **de panneaux agglomérés.**

Les déchets électriques et électroniques sont **acheminés vers des centres de traitement** où ils seront **débarrassés de leurs composants,** avant d'être **recyclés ou valorisés, sous forme d'énergie.**

Les déchets dangereux des ménages sont **transférés vers des sites de traitement spécialisés** qui dépolueront ces déchets très toxiques pour l'environnement.

RAPPEL DES DÉCHETS ACCEPTÉS

LES DÉCHETS INTERDITS

ATTENTION ! Ne sont pas acceptés les déchets ménagers putrescibles, les déchets explosifs (munitions, pétards, pièces d'artifice), les déchets radioactifs.

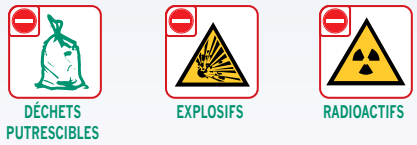

Déchèterie Les Aubuis - Saint-Avertin

PLAN D'ACCÈS ET ADRESSES

- **Déchèterie des DOUETS :** 58 rue des Douets 37100 TOURS
- **Déchèterie de la GRANGE DAVID :** Rue des Montils 37520 LA RICHE
- **Déchèterie de la HAUTE LIMOUGÈRE :** 2 rue Haute Morienne 37230 FONDETTES
- **Déchèterie du BOIS DE PLANTE :** ZI Bois de Plante 37700 ST-PIERRE-DES-CORPS
- **Déchèterie des AUBUIS :** Rue Jean Perrin 37550 SAINT-AVERTIN

HORAIRES D'OUVERTURE

Les horaires d'ouverture au public des déchèteries sont les suivants :

- du MARDI au SAMEDI : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h45
- le DIMANCHE matin : de 9h00 à 12h30

- **Jours de fermeture**
  - le LUNDI, le DIMANCHE après-midi et les JOURS FÉRIÉS.

©Création : JTS - 02 47 410 555 - Novembre 2008 - Photos : JTS, Tour(s) Plus - Imprimé avec de l'encre végétale sur du papier recyclé.

IMPRIM'VERT®